

LE PRÉSIDENT

N/réf. : 32/17 MW-AL

Paris, le 29 mars 2017

Madame, Monsieur

Les 51 Parcs naturels régionaux français fêtent cette année le 50^e anniversaire de leur création le 1^{er} mars 1967 par un décret signé du Général De Gaulle.

Les Parcs naturels régionaux concilient la préservation des patrimoines et le développement économique dans des territoires ruraux exceptionnels mais fragiles.

Ils regroupent **4300 communes** rurales où vivent plus de **4 millions d'habitants**, couvrent **15% du territoire** national et mobilisent plus de **6000 élus** qui s'investissent dans les structures d'animation et de gestion des Parcs

Les Parcs sont une **originalité** dans le paysage institutionnel français. En effet, ils sont créés à l'initiative des Régions sur la base d'une volonté des communes et des acteurs locaux et sont classés pour 15 ans par l'Etat par décret du Premier Ministre, qui garantit ainsi l'exigence et la qualité du label.

La récente loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a permis de **renforcer le rôle et les missions des Parcs**. Elle confirme, 50 ans après leur création, toute la pertinence et l'utilité des Parcs naturels régionaux ainsi que **leur capacité d'expérimentation et d'innovation**.

- Les Parcs sont **des lieux d'appropriation et d'invention des politiques publiques**. Durant 50 ans, ils ont démontré leur capacité à mettre en œuvre de façon volontariste des politiques publiques et d'expérimenter de nouvelles politiques aujourd'hui mises en œuvre sur l'ensemble du territoire national. Les différentes réformes territoriales récentes ont affaibli les Syndicats Mixtes de gestion des Parcs dans leur capacité de mise en œuvre des politiques publiques.

Demain, les Parcs souhaitent être confortés dans leur rôle de mise en œuvre et de mise en cohérence des politiques publiques.

- Au moment de leur création, les Parcs ont été **des outils au service du monde rural** et des difficultés qu'il rencontrait dans une période d'industrialisation et de fort développement du phénomène urbain.

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE • 9, rue Christiani 75018 Paris • Tél : 01 44 90 86 20
Fax : 01 45 22 70 78 • E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr • Site Internet : www.parc-naturels-regionaux.fr

*Demain, les Parcs veulent être considérés comme **des lieux d'innovation d'une ruralité moderne et solidaire** avec les autres territoires urbains et ruraux.*

- Les Parcs ont su démontrer que le dialogue, **la concertation, la médiation entre les acteurs locaux, permettent l'élaboration de stratégies de développement partagées** du territoire.

Leur charte, véritable projet de territoire, est fondée sur ces principes.

*Demain, les Parcs veulent **inventer une nouvelle forme de citoyenneté** sur leur territoire à laquelle leurs habitants aspirent.*

- Les Parcs en 50 ans ont réussi à **concilier économie et environnement**, Homme et Nature, avant même que le principe de développement durable ne fasse partie intégrante de l'action publique.

*Demain, les Parcs souhaitent que le respect de la planète et de la nature se fonde sur la responsabilité et l'action de chacun et de tous. **Ils soutiennent un humanisme de la nature.***

- **Le modèle français des Parcs naturels régionaux** intéresse de nombreux pays dans le monde. Leur démarche conciliant préservation des ressources naturelles et développement économique associant les populations locales est une démarche originale qui inspire d'autres territoires remarquables.

Demain, leur rayonnement à l'international et la vitrine des richesses des campagnes françaises qu'ils représentent doivent être considérés comme un atout pour la France.

- Créés à l'origine par la DATAR, les Parcs naturels régionaux ont su démontrer **leur capacité d'intégration des questions environnementales** dans toutes les politiques publiques d'aménagement et de développement économique.

*Demain, les Parcs veulent être reconnus comme une véritable **politique interministérielle** d'aménagement du territoire.*

Le réseau des Parcs naturels régionaux souhaiterait ainsi connaître votre position et votre vision de la place des Parcs, demain, dans la politique d'aménagement et de développement durable de la France.

Je serais par ailleurs heureux d'être reçu par votre équipe de campagne afin de confronter nos visions de l'avenir des Parcs.

Je vous remercie de votre réponse et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Michaël WEBER
Président

